



Avis de l'assemblée générale annuelle

SOYEZ AVISÉS que l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick (l'Association) se tiendra de **12 h 00 à 13h 00 le vendredi 6 juin 2025 via webinaire Zoom** pour les fins suivantes :

- a) recevoir les états financiers vérifiés de l'Association pour l'année financière s'achevant le 31 mars 2025 et les rapports des membres du conseil d'administration;
- b) recevoir et examiner le budget opérationnel proposé pour 2025-2026;
- c) recevoir et examiner la motion des modifications du règlement administratif VIII *Conseil d'administration* qui est décrite dans le document en pièce jointe;
- d) recevoir et examiner le rapport des candidatures au conseil d'administration, qui inclura la liste des administrateurs proposés, conformément au règlement administratif VIII;
- e) nommer à titre de cabinet comptable *Bringloe Feeney LLP, Comptable agréé et Michael Briggs, CPA*;
- f) nommer à titre de conseiller juridique *Cox & Palmer*;
- g) traiter de toute affaire subsidiaire ou de toute autre question qui peut être régulièrement soulevée lors de l'assemblée ou de toutes reprises de celle-ci en cas d'ajournement.

Toute personne qui souhaite participer à l'AGA doit compléter l'inscription en ligne en cliquant [ICI](#) . Une fois que vous êtes inscrit(e), vous recevrez un courriel avec les informations de connexion à la réunion.

Sachez que les membres pourront voter sur les motions lors de l'AGA virtuelle.

Nous demandons que tous (toutes) les membres qui ne seront pas présent(e)s à l'AGA virtuelle de compléter le [formulaire de procuration](#) en ligne à des fins de quorum (www.adnb-nbad.com > Membres > Assemblées générales > Procuration AGA) **au plus tard le mardi 3 juin 2025.**

SVP noter :

- Conformément aux règlements administratifs de l'ADNB, seul(e)s les membres actifs (actives), retraité(e)s et honoraires en règle sont admissibles à voter lors de l'AGA virtuelle.
- Le détenteur (la détentrice) de la procuration à des fins de quorum doit être un(e) membre actif (active) en règle.

Le contenu et l'envoi de la circulaire d'information ci-jointe ont été approuvés par les membres du conseil d'administration de l'Association.

Fait à Fredericton, Nouveau-Brunswick, ce 6^e jour en mai 2025. Sur ordre du conseil d'administration.

Christine Roherty, Dt.I., Présidente